

CITÉ

N° 21

NOUVELLE



BOUGUENNAIS

JUIN 1976 - 3 F.

Sommaire

- 1 *Coucher de soleil (expo-photo du 1er festival d'expression populaire)*
- 3 INTRODUCTION
- 4 CONSEIL MUNICIPAL
 - . Réunion du 23 Avril 1976
 - . Réunion du 21 Mai 1976
- 9 URBANISME
 - Equipements
 - . Les travaux prévus cet été
 - . Le centre Médico-Social des Couëts
- 11 SOCIAL
 - Troisième Age
 - . Promenade à la Tranche sur Mer
 - . Exposition-vente
- 12 - Loisirs - Education
 - . Les classes de neige
- 14 - Equipements
 - . La piscine après six mois de fonctionnement
- 17 ACTUALITE
 - . Inauguration de la rue du 19 Mars
 - . Echos du festival d'expression populaire
- 20 INFORMATIONS
 - Histoire locale
 - . Délibérations du temps passé
- 22 - Bulletin Municipal
 - . L'Information et la Démocratie
- 25 LE COURRIER DES ASSOCIATIONS

Introduction

Les vacances

● Quand ce bulletin paraîtra, certains d'entre vous se prépareront à partir en vacances. Pour les autres, cette année encore, les congés se passeront à la maison. Les statistiques indiquent que les vacances ne sont une réalité que pour un Français sur deux. Cette situation risque d'être aggravée par la crise qui a entraîné licenciements et réductions d'horaires. Comment peut-on s'offrir des vacances, quand déjà il faut se contenter du minimum pour vivre ou lorsqu'on n'est pas sûr du lendemain. Pourtant, quatre semaines de repos ne seraient pas un luxe pour se couper un peu de cette vie moderne, dont on a l'habitude de mesurer la « qualité » en terme de rendement, de productivité, de profit.

Ceux qui auront la chance de partir, ne risquent-ils pas de trouver sur le chemin des vacances, des conditions d'exploitations un peu identiques à celles qu'ils rencontrent tout au long de l'année? Après les bouchons sur les routes, la promiscuité sur les plages, ils se heurteront aux interdits de toutes sortes, de camper, de se baigner, de pêcher. Interdits surtout de porter atteinte aux privilèges de quelques uns ; propriété privée, plage privée, étang privé etc... À tel point que ce mois de vacances qu'on a attendu pendant onze mois, risque de n'être qu'un pâle reflet de ce que l'on avait espéré.

À qui la faute ? L'habitant de la Z.U.P., qui après sa journée d'atelier ou de bureau, retrouve le soir le cadre de son H.L.M. n'a qu'une aspiration : « PARTIR ». Il sera la victime toute désignée des marchands de loisirs. Il serait vain de croire qu'un mois de vacances vécu plus ou moins au contact de la nature suffira, à lui seul, à effacer les méfaits de onze mois passés dans un cadre inhumain. On ne peut mener une vie normale pendant un mois et une vie d'enfer le reste du temps.

Notre commune a eu la chance d'échapper à l'invasion du béton, mais est-ce suffisant, pour que les habitants s'y plaisent ? Une des tâches de la municipalité est de promouvoir une politique, qui permette aux habitants de tous les âges de s'attacher au lieu de leur résidence. Cela nécessite, entre autres choses, une politique du logement en direction des besoins des populations jeunes. Cela suppose des équipements, sportifs, culturels, de loisirs. Une animation de la vie communale, des associations dynamiques. Au cours des années qui viennent de s'écouler, la municipi-

palité a créé les équipements qui lui paraissaient répondre avec le plus d'urgence à cette orientation : gymnase, stade, centre de soins, centre aéré etc... La fréquentation de certaines activités telles que le centre aéré, la piscine, la maison de jeunes. Le succès rencontré par certaines manifestations, comme le premier festival d'expression populaire, qui vient de se terminer, montrent que la population est sensible à une amélioration de la qualité de la vie communale. Ces quelques exemples pris au hasard parmi beaucoup d'autres incitent à continuer dans ce sens.

Il faut savoir cependant que la mise en oeuvre d'une telle politique aura fatalement des limites dans le cadre du système économique actuel. Pour le pouvoir, la qualité de la vie, c'est bon pour les discours dominicaux, les faits attestent que la réalité est différente. On accordera plus facilement aide aux promoteurs privés qu'aux collectivités. C'est ainsi que nous avons dû construire le centre aéré sans permis, que le lotissement du Chatelier sera réalisé sans aucun prêt de l'état (en dépit des promesses). Le dossier de la zone d'habitation de la Croix-Jeannette est toujours en souffrance sur le bureau du préfet. Nul doute que ce dernier déploiera des trésors d'imagination pour en retarder l'agrément. Si les promoteurs privés avaient pu construire des tours d'habitations à la Croix-Jeannette, il y a longtemps que crédits et autorisations auraient été débloqués.

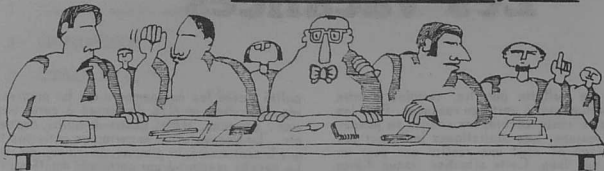
Pour ce qui est de la défense de l'environnement et de la qualité de la vie, c'est la même chose. Si nous avons pu obtenir que l'exploitation de certaines carrières, se fasse d'une manière plus conforme aux intérêts des populations riveraines. Ce n'est pas grâce à l'appui des services officiels. Souvent même, ils se sont mis en travers de nos projets. Dans l'affaire de la maison de retraite, le préfet a réussi par son attitude à maintenir une situation préjudiciable à l'intérêt des pensionnaires.

Tout ceci pour démontrer si besoin en était, que le pouvoir actuel mettra continuellement des obstacles au développement d'une politique axée en direction des besoins des travailleurs. La politique menée par ce pouvoir au cours de ces dernières années, s'est traduite par un accroissement des disparités en matière de revenus et de condition d'existence. Heureusement, les Français sont aujourd'hui de plus en plus nombreux à s'en apercevoir.

Conseil Municipal

Réunions

A l'ordre du jour...



Réunion du 23 avril 1976

ASSAINISSEMENT PROGRAMME 1976

● M. le Préfet a décidé d'attribuer à la commune une subvention au taux de 20 %, d'un montant de 55 300 Francs, pour la réalisation d'une tranche de travaux d'assainissement, représentant une dépense subventionnable fixée à 276 500 F.

Le conseil adopte le programme 1976

- Lotissement des Côteaux
- Zone d'habitation de la Croix-Jeanette (1ère tranche)

ASSAINISSEMENT LES COTEAUX RACCORDEMENT AU RESEAU DE LA MONTAGNE

● La station d'épuration réalisée par le promoteur privé «Parcs et Domaines de France» sur son lotissement des Côteaux, n'a jamais fonctionné convenablement. La station ne remplit pas son rôle et l'odeur des eaux usées incommode tout le quartier. Une action en justice a été engagée par le syndicat des propriétaires contre le lotisseur.

Malheureusement, il n'y a pas lieu d'attendre une décision de justice avant plusieurs mois, voire plusieurs années.

La situation actuelle comporte des risques pour la santé de la population. La commune se trouve donc contrainte de pallier les négligences du constructeur et va devoir entreprendre dans ce quartier des travaux d'assainissement qui initialement n'avaient pas été prévus.

Compte tenu des contingences géographiques et de l'impossibilité matérielle de raccorder ce secteur à la station d'épuration communale, il a été envisagé un raccordement sur le réseau de la commune de LA MONTAGNE. M. CADEAU, maire de cette commune, a bien voulu accepter cette solution. Il a été convenu que tous les frais de raccordement seraient à la charge de la commune de BOUGUENAIS : c'est-à-dire la construction d'une station de relèvement, la canalisation de refoulement. En outre, la commune participera aux frais d'exploitation, à raison de 0,37 F par m³ d'eau traitée à la station.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ratifier par un contrat l'accord intervenu entre les deux

communes sur les modalités de ce raccordement.

REVISION DE MARCHES

FOURNITURE DE MATERIAUX

● Le conseil municipal renouvelle le marché de fournitures de matériaux de voirie, passé avec la Société NOUEL.

SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

La surveillance et l'entretien du réseau d'éclairage public a été confié en 1973 à la Société MAINGUY.

Depuis cette époque, les prix ont évolué tant en ce qui concerne le coût des interventions que celui des fournitures. Le conseil municipal accepte un avenant au marché fixant les nouvelles conditions d'intervention.

ACQUISITION D'UN CAMION BERLIET

● Compte tenu du développement des services techniques municipaux et afin de permettre un fonctionnement rationnel des différentes équipes d'ouvriers, il est apparu nécessaire de procéder à l'acquisition d'un nouveau camion.

Plusieurs sociétés ont été contactées. En fonction de l'avis des futurs utilisateurs du véhicule et des diverses propositions faites, un véhicule de marque BERLIET apparaît le mieux adapté aux besoins.

Il s'agit d'un camion de 11 tonnes en charge, équipé d'une tribenne et d'une cabine profonde 4 portes permettant le transport d'une équipe d'ouvriers.

Ce véhicule est vendu par la Société Nantaise de Poids Lourds au prix de 121 344 Francs.

Accord du conseil municipal pour cette acquisition.

PERSONNEL COMMUNAL CREATION D'UN POSTE DE CONTREMAITRE

● Afin d'assurer la bonne marche des services techniques dont le travail ne cesse de s'accroître, le conseil municipal décide la création d'un poste de contremaître pour encadrer les équipes actuelles d'ouvriers professionnels. Le poste sera pourvu par l'un des chefs d'équipe des services techniques. La création de ce poste ne se traduit donc pas par un recrutement supplémentaire.

ECOLE OUVERTE DE LA CROIX-JEANNETTE CONVENTION AVEC LA S.O.C.O.T.E.C.

● A l'occasion des travaux de construction de l'Ecole de la Croix-Jeanette, les architectes conseillent à la commune de confier à une société de contrôle technique différentes missions, afin de s'entourer du maximum de garanties.

Les normes particulièrement rigoureuses, imposées par la règle-

mentation en matière de sécurité dans les établissements recevant du public, incitent effectivement à rechercher le concours de techniciens spécialisés dans ce domaine. La Société S.O.C.O.T.E.C., contactée à cet effet, accepterait d'assurer une mission de contrôle «Sécurité Incendie» moyennant une rémunération fixée à 0,75 % du montant des travaux.

Certains conseillers font remarquer qu'à leur avis, cette mission de contrôle est normalement dévolue aux architectes et que, dans la mesure où ceux-ci réclament l'intervention d'un organisme spécialisé, le coût de cette intervention devrait être prélevé sur leurs honoraires.

Après une longue discussion, le conseil décide, compte tenu de l'importance du projet et à la lumière des accidents graves survenus récemment, de s'entourer de toutes les garanties. En conséquence, il donne son accord à la signature de la convention avec la S.O.C.O.T.E.C.

CENTRE MEDICO-SOCIAL DES COUETS AVANT PROJET

● Un premier projet de centre médico-social a déjà été présenté au conseil et fait l'objet d'un article dans le bulletin municipal n° 16. Il avait été élaboré après contact avec les services de tutelle, les architectes s'étant conformés aux normes qui leur avaient été indiquées. Cela n'a pas empêché la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale de retourner le projet avec de nombreuses observations portant à la fois sur la superficie des locaux et sur la conception architecturale.

Le Conseil Municipal prend connaissance des modifications apportées par les architectes au plan initial et adopte le nouvel avant-projet.

IMPRIMERIE TIRAGES - TARIFS

● En dehors des périodes de tirage du bulletin municipal, la mairie accepte d'effectuer des tirages pour les associations locales à but non lucratif. Ces travaux sont facturés au prix coûtant suivant un tarif qui avait été fixé par le conseil en 1974.

Les conditions financières ayant évoluées le conseil adopte le nouveau tarif qui lui est présenté et décide que désormais celui-ci sera revalorisé une fois par an en se basant sur les hausses de salaire dont a bénéficié l'opérateur de l'imprimerie.

MARCHE DE FOURNITURES SCOLAIRES

● La commune participe aux frais de fournitures des écoles publiques de la commune dans les limites ci-après :

- par élève d'écoles Maternelles et Primaires 100 F
- par élève de C.E.T. 200 F
- pour le G.A.P.P. (somme globale) 4 000 F

LOCATION GARAGES LEPINE BAIL

● Depuis 1974, la commune loue à MM. LEPINE et DENEUL des bâtiments situés à l'angle de la rue du 8 Mai et de la rue A. Briand. Ces locaux servent de garage aux autocars municipaux.

Les propriétaires de ces immeubles proposent un bail pour une durée de 9 ans. Le loyer fixé en accord avec la mairie (15 780 F l'an) serait révisable tous les 3 ans, selon l'indice du coût de la construction publié par l'I.N.S.E.E.

Compte tenu que la commune désire continuer à utiliser ces locaux, le conseil municipal donne son accord.



La librairie Graslon qui était titulaire du marché de fournitures l'an passé a fait connaître ses propositions de prix pour l'année en cours.

Le conseil après avoir pris connaissance des tarifs de la dite Société décide de renouveler le marché.

RECEVEUR MUNICIPAL INDEMNITE DE GESTION

Les textes législatifs, notamment une circulaire ministérielle de juillet 1972, autorisent les municipalités à verser au percepteur dont elles dépendent une indemnité dite de « gestion ».

En 1973 il s'était dérogé une majorité au sein du Conseil Municipal pour accorder cette indemnité à Monsieur le Percepteur de BOUAYE.

La revalorisation de cette indemnité étant prévue tous les 3 ans, le Receveur Municipal sollicite la majoration de son indemnité, soit 2.467 F au lieu de 2.136 F précédemment.

Adopté à la majorité.

Contre : Mrs MONTAUDON - HALLEREAU - DELALANDE - PRIOU - LUCAS.

Abstentions : Mrs BERNARD - DANDO - QUENTIN.

GARANTIE D'EMPRUNT SOCIETE H.L.M. ATLANTIQUE LOGEMENT

Le conseil décide d'accorder la garantie communale à un emprunt de 1.750.000 F réalisé par la Société d' H.L.M. Atlantique - Logement.

Cet emprunt est destiné à l'acquisition par cette société de 55 parcelles du lotissement du Chatelier qui lui ont été réservées pour la construction de logements sociaux en accession à la propriété.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE NANTES

Les activités du Conseil de prud'hommes de NANTES sont de plus en plus importantes. Le surcroît de travail entraîné par la réforme de la procédure prud'homale, nécessite le renforcement de l'effectif du secrétariat



Le recrutement d'un secrétaire adjoint conduit à une dépense estimée à 53.000 F en année pleine. Cette charge supplémentaire est bien entendu, répartie, entre les communes intéressées au prorata du nombre d'électeurs prud'homaux, domiciliés dans chacune d'elles.

Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge la part qui lui revient dans cette dépense supplémentaire.

Il servira à financer l'achat de divers matériels, pour les services techniques (camion, Sambron, tondeuse à gazon), et pour les services administratifs (machine Offset).

GARDIENNAGE PN 11

La S.N.C.F. a décidé la mise en fonctionnement automatique du passage à niveau des Landes. La garde-barrière qui était affectée à ce PN commandait également l'ouverture du PN 11 situé rue de la Neustrie pour assurer le passage des véhicules agricoles.

La S.N.C.F. propose que provisoirement le PN 11 soit gardé de 8 H à 12 H et de 14 H à 18 H, les jours ouvrables. Le passage serait cadencé en dehors des périodes.

Refus de la majorité du Conseil considérant que certains agriculteurs peuvent être amenés à l'emprunter, en dehors de ces horaires d'ouverture, prévus par la S.N.C.F..



AFFAIRES DIVERSES

CARRIERES DES MARAICHES INFORMATION

La Société Carrière des Maraichères a été invitée à produire des justifications pour des parcelles de terrains sur lesquelles elle prétendait avoir des droits d'exploitation. Invitée également par le Service des Mines à compléter son dossier, la dite Société n'a pas été en mesure de fournir les titres de propriété ou les baux nécessaires.

N'ayant pas de titres au 4 Janvier 1970 pour les parcelles qu'elle a désignée dans sa demande d'autorisation d'exploiter, fondée sur l'arti-

cle 34 de la loi du 2 Janvier 1970, la Société Carrière des Maraichères est dépourvue en conséquence de toute autorisation pour exploiter ces parcelles.

CONGRES FNACA DENOMINATION DE LA RUE DU 19 MARS 1962 FIN DE LA GUERRE D'ALGERIE

Le Congrès Départemental de la FNACA doit se tenir à BOUGUENAIS le 23 Mai 1976. A cette occasion, le Conseil Municipal décide de donner à la rue des Basses Landes la dénomination suivante :

'Rue du 19 Mars 1962 - Fin de la Guerre d'Algérie'.

L'inauguration de cette rue, à laquelle l'ensemble du Conseil est invité, se déroulera en fin de matinée le 23 Mai 1976 en présence des membres participants au Congrès de la FNACA.

Réunion du 21 mai

ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT DU CHATELIER

Au cours d'une précédente séance, le Conseil avait décidé de procéder à l'adjudication des travaux d'éclairage public du lotissement du Chatelier. Cette adjudication s'est avérée infructueuse. La commission d'adjudication ayant jugé trop élevées les propositions faites par les entreprises. (Soumissions se situant entre 280.000 et 290.000 Frs).

La commission a donc recherché avec les soumissionnaires, une solution moins onéreuse. Elle a retenu la proposition faite par la Société MAINGUY, qui consiste en une installation montée sur candélabres pour l'éclairage des rues du lotissement, et sur bornes lumineuses

pour les sentiers piétonniers. L'ensemble s'élevant à 210.000 Frs

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la Société MAINGUY, à partir de cette proposition.

C.O.S.E.C. REVETEMENT TARTAN

Le gymnase choisi pour équiper le complexe socio-éducatif de la Croix-Jeannette, est normalement livré avec un revêtement de sol en TARAFLEX mousse. Compte-tenu que, en dehors des manifestations sportives, la salle de sport pourra recevoir des activités telles que congrès, réunions publiques, spectacles etc...

SPECTACLES MAISON DE JEUNES DE BOUGUENAIS CENTRE CULTURE ET LOISIRS PARTICIPATION FINANCIERE

Les tarifs d'entrée de certains spectacles organisés par le Centre Culture et Loisirs de BOUGUENAIS peuvent constituer un obstacle pour des familles à budget modeste. Les tarifs pourraient être abaissés dans la mesure où une aide financière communale serait consentie.

Le Conseil Municipal se montre favorable au principe de cette aide financière sous réserve que le spectacle soit choisi en accord avec la Municipalité. Une première expérience sera tentée avec la venue d'un groupe de danseurs hongrois. Un système de réservation propre aux habitants de BOUGUENAIS devra être imaginé en la circonstance.

DECORATION PLACETTE PABLO NERUDA

L'Atelier 86 fait une proposition concernant une décoration à réaliser à l'entrée de la placette qui portera le nom de Pablo Neruda, devant l'entrée du C.E.T.

La décoration comporterait deux motifs :

- l'un sous forme d'une balle en plastique à l'intérieur de laquelle seraient coulées des algues marines encadrant un parchemin sur lequel serait inscrit un poème de Pablo Neruda.

- l'autre consisterait en une fresque sur un mur dont le thème réalisé par des artistes chiliens (Brigada Luis Corvalan) serait choisi avec la population.

Le coût approximatif de cette décoration s'élève à F 10.000.-

Le Conseil Municipal donne son accord de principe sur cette proposition. Une maquette sera demandée aux architectes communaux.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer un marché de gré à gré avec la société 3 M.

VOIRIE Z.A.C. DENOMINATION DES RUES

Le Conseil décide de donner aux rues de la Z.A.C. le nom de

personnalités qui par leur action, ont marqué l'histoire du mouvement ouvrier.

Sont retenus les noms de :

- Ferdinand PELLOUTIER
- Ange GUÉPIN
- Charles BRUNELIERE
- et - Beaufr FRACHON

Z.A.C. CROIX-JEANNETTE

(Voir dernier bulletin municipal)

Le Conseil adopte le bilan financier de la Z.A.C. et l'échéancier de réalisation. Le maire informe l'assemblée que le dossier transmis à la préfecture début mars n'a toujours pas été approuvé. L'absence de décision de l'autorité préfectorale risque de se traduire par un retard dans le démarrage des travaux et une augmentation des prix préjudiciable aux futurs habitants.

INDEMNITE DE SERVITUDE POUR PASSAGE DE CANALISATIONS EAUX USEES

Les propriétaires de parcelles traversées par les canalisations d'eaux usées percevront une indemnité de 60 F par regard de visite situé sur leur terrain. Là où les travaux ont nécessité l'arrachage d'arbres, une indemnité de 6,33 F par pied d'arbre abattu, leur sera accordée.

VITRERIE ECOLE CROIX-JEANNETTE

Lors de l'adjudication des travaux, il ne s'est présenté aucun soumissionnaire pour le lot vitrerie. La commission d'adjudication a recherché un marché de gré à gré et a retenu la proposition faite par la société GLACISOL qui s'engage

à réaliser les travaux pour le prix de 84.709 Frs.

OUVERTURE DE LA MAIRIE LE SAMEDI MATIN

Plusieurs réclamations du personnel communal tendent à obtenir la fermeture de la mairie le samedi matin. Le Conseil Municipal estime qu'il est indispensable qu'un service restreint soit assuré le samedi matin. Il décide que ce service sera effectué à tour de rôle par l'ensemble des employés administratifs et de bureau. Cette décision entrera en vigueur le 1er Juillet 1976, date à partir de laquelle la mairie sera ouverte le samedi matin de 10 H à midi.

Urbanisme

Les travaux prévus au cours de l'été

Transformations à l'école de Bourneau

L'augmentation du nombre important d'enfants dans le secteur des Couëts nécessite pour la rentrée prochaine l'ouverture de nouvelles classes dans l'Ecole de Bourneau.

En accord avec les Directeurs (Mixte I - Mixte II - et Maternelle) de ce groupe scolaire, il a été pris les décisions suivantes :

- mise à disposition dans Mixte I des deux locaux occupés par le G.A.P.P. (Groupe d'Aide Psycho-Pédagogique) qui seront affectés en local de rangement et salle audiovisuelle ;

- installation du G.A.P.P. au 1^{er} étage de l'Ecole Maternelle dans l'un des deux anciens logements. Le G.A.P.P. aura alors à sa disposition deux salles de rééducation :

- 1 salle pour la psychomotricité ;
- 1 salle pour la psychopédagogie ;

- aménagement d'une salle de réunion des enseignants dans le second logement ;

- aménagement de la 4^{ème} classe maternelle dans le bungalow, dans la partie utilisée jusqu'à ce jour en salle de jeux (ce bungalow comportant 2 salles de classe, l'autre étant occupée déjà par la 5^{ème} classe maternelle) ;

- transformation de l'Ecole Maternelle (bâtiment principal) et qui comprendra :

- 1 salle de repos (déjà existant) ;
- La 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} classe maternelle (déjà existant) ;
- aménagement d'une salle de repos à la place de la 4^{ème} classe qui sera transplantée dans le bungalow ;
- restent évidemment maintenues à leur place la salle de propreté et la salle de jeux.

- aménagement de classes maternelles dans Mixte II :

- implantation des 6^{ème} et 7^{ème} classes maternelles
- aménagement d'une salle de jeux et d'une salle de propreté ;

- modification des clôtures entre la Maternelle et Mixte II ;

- montage de cloisons mobiles dans les ateliers et classes de C.E. I

Tous ces travaux devront être réalisés pour assurer la rentrée prochaine dans de bonnes conditions.

Cette situation toute provisoire ne fait que confirmer notre demande d'ouverture, dans les plus brefs délais, d'un groupe scolaire maternelle au Clos Bourneau et dont le programme pédagogique adopté par l'académie comprendra :

- 6 classes maternelles ;
- 1 logement de fonction ;
- 1 restaurant pour 120 rationnaires.



Actualité

Dernière Minute

CREATION D'UNE Z.A.C. A USAGE D'HABITATION A LA CROIX-JEANNETTE ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du 10 Juin 1976, le Préfet a prescrit une enquête publique sur le projet de création d'une zone d'aménagement concerté, à usage d'habitation.

Cette enquête se déroulera du 28 Juin 1976 au 28 Juillet 1976.

Le dossier peut être consulté à la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Communiqué

Le C.E.T. mixte LELOUP-BOUHIER nous informe, qu'il assure une formation dans le domaine de la reprographie destinée à des jeunes adolescents handicapés physiques.

C.E.T. mixte LELOUP-BOUHIER 11, Bd. de Launay 44100 Nantes tél.73.16.34

C.O.S.E.C de la Croix Jeannette

● Pour la description de cet ouvrage, nous vous invitons à vous reporter au bulletin municipal n° 18 de Janvier 76 (pages 10 à 13).

La fin des travaux reste prévue :

- le 15 septembre 76 pour la salle A (gymnase) et les deux salles E (salles d'entraînement) ;
- le 15 décembre 76 pour la salle H (salle de sports).

Deux variantes ont été adoptées par rapport au projet initial :

1- Halle de sports (salle H) -

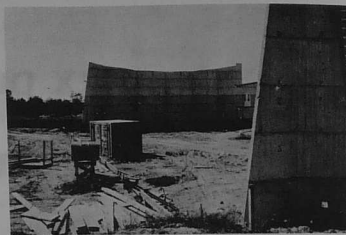
Le revêtement taraflex sport est remplacé par du TARTAN vert de 6 mm sur chape asphaltique.

Le TARTAN qui sera bien sûr d'un coût plus élevé, permettra une certaine polyvalence de cet équipement, car il sera alors possible de faire se dérouler dans cette grande salle de 24,10 m x 41,70 m, des activités tels que congrès, réunions, banquets, galas, etc.,

2- Salle A -

La salle A servira principalement au JUDO.

L'actuel local JUDO implanté à proximité du groupe scolaire du bourg sera transformé en classe maternelle pour la rentrée 1976. Cette affectation sera provisoire dans l'attente de la réalisation de l'école à la Croix-Jeannette.



Un décaissement de 40 cm sera réalisé pour permettre la mise en place sur une assise de vieux pneus d'une ossature bois recouverte de tatamis.

A ce jour les travaux suivants sont réalisés :

- terrassements ;
- fondation de l'ensemble de l'ouvrage ;
- construction des murs pignons en béton armé (formant panneaux accordéon) pour l'ensemble des 4 salles.

PROJET DE CENTRE MEDICO-SOCIAL DES COUETS La tutelle demande ses modifications

C'est en décembre 1973, que le Conseil Municipal a pris la décision de principe de créer cet équipement afin de répondre aux besoins de la population dans les domaines para-médical et socio-culturel. Le 11 Avril 1975, le Conseil Municipal a pris la décision de réaliser ce centre et approuvé le dossier d'avant-projet (Cité Nouvelle: Avril 1975). Ce projet fut maintes fois retouché après les nombreuses réunions, usagers, municipalité et architectes.

Ces dossiers soumis à la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale a fait l'objet de nombreuses observations portant à la fois, sur la superficie des locaux et sur la conception architecturale - En fonction des normes réglementaires cet avant-projet a dû être modifié.

Ce nouveau projet soumis à l'assemblée comporte les modifications suivantes :

- mise aux dimensions normalisées d'un Centre Social ;

- diminution des superficies prévues initialement pour le hall d'accueil et de rencontre et la salle polyvalente ;

- suppression du Centre d'Orthogénie et remplacement par un Centre de Soins ;

- enfin aménagement d'entrées indépendantes pour chaque équipement ;

- la bibliothèque au 1er étage !!

Espérons que ce nouveau projet sera accepté par la tutelle, que l'aide financière demandée à l'Etat, au département et aux organismes sociaux sera obtenue. Nous ne pouvons que regretter le retard apporté à la réalisation de ce projet.

Social

Les activités du club 3^{ème} age

Promenade a la Tranche sur mer



au long de chansons, et d'histoires drôles et même de démonstrations au tableau !!!

Le retour vers 17 h 30, sous des averse orageuses, fut aussi gai que l'aller, beaucoup d'ambiance et de bonne humeur, il ne manquait qu'un micro dans les cars !!! Nous arrivions à BOUGUENAIS vers 20 H, heureux de cette bonne journée d'amitié et peut-être aussi un peu las mais prêts à recommencer l'an prochain.

● Le Mercredi 14 Avril avait lieu la sortie annuelle du Club « *Toujours Jeunes* ». Comme l'an passé, la municipalité avait mis à notre disposition deux cars, départ fixé à 8 heures, destination La Tranche-sur-Mer pour la visite de ses célèbres florales.

Nous étions 93 y compris les animatrices, les doyennes étaient de la partie !! 90 et 87 ans.

Par le chemin...des écoliers, nous arrivions à destination vers 11 heures. Nous commençons donc la visite, deux circuits un court, un long, chacun selon les possibilités effectués le parcours. Le temps était maussade, mais le soleil daigna venir éclairer les massifs multicolores et les coulées de fleurs, roses, blanches, bleues, rouges, aux formes variées, aux mille couleurs, sans compter les odeurs - une féerie - il est vrai que ce sous-bois de pins dans les dunes, est un écrin idéal pour ces jeux de couleurs.

La visite terminée, les emplettes faites, chacun tenait à rapporter quelques fleurs... Nous poussions jusqu'à la baie de l'Aiguillon, les bouchais, les parcs à huttes et la dique étaient en bien mauvais état depuis la tempête de 75.

Déjeuner à Saint Michel en l'Herm, dans un cadre bien vendéen. Bon repas accompagné tout

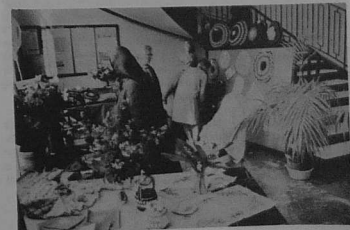
Exposition vente des 23 et 24 avril

● Les 23 et 24 Avril, dans le hall de la Mairie avait lieu l'exposition vente annuelle des clubs « *Toujours Jeunes* ». Ce fut disons le une réussite sur tous les plans. Tout d'abord, les anciens s'étaient surpassés. Ils ont exposé de nombreux travaux variés, mais ils ont montré aussi des objets d'une rare qualité.

Puis les visiteurs et acheteurs furent nombreux ils ont témoigné ainsi leur solidarité aux Anciens Enfin, la recette fut bonne..., les enveloppes « *toutes gagnantes* » eurent beaucoup d'amateurs.

Tout cela va permettre aux clubs d'autres activités, entre autre un cours de gymnastique.

Merci à tous visiteurs et acheteurs.



Des enfants de Bouguenais dans le Jura

• Dans notre bulletin du mois de Janvier, nous avons relaté la participation d'enfants de l'école du Bourneau à des classes de neige : opération qui avait entre autre l'inconvénient de coûter assez cher.

Depuis, une autre expérience s'est déroulée à Bouguenais-Bourg, deux classes sont parties pour quinze jours dans les Rousses, avec l'école de Romanet P2 de NANTES.

Cette expérience tout à fait originale a cherché les moyens d'abaisser les prix pour rendre ces séjours accessibles à la majorité, alors que les enfants de cette école sont de milieux assez modestes et qu'ils ne reçoivent pas de subvention de la ville de NANTES. Pour y parvenir, l'école de Romanet a cherché à économiser sur deux chapitres : le personnel en faisant appel au bénévolat des parents, et le ski en ne le considérant pas comme activité essentielle. Ces deux chapitres entrent en effet pour plus de 40 % dans le prix d'un séjour classique et ont permis de ramener la subvention communale de Bouguenais à 5.000 F au lieu de 20.000 F pour les classes du Bourneau.

Compte-tenu du nombre important de participants (500) et pour trouver un nombre suffisant de chalets pour recevoir cet effectif à un prix de location acceptable, il était nécessaire que ce séjour se déroule à une période creuse, en limite de saison, et bénéficiant malgré tout d'un enneigement favorable.

Les Rousses, station se trouvant dans le JURA, répondait à ces impératifs puisqu'il y existe un micro-climat, qui en fait une des régions les plus enneigées de FRANCE et permet encore, d'y trouver cet élément essentiel dans la première quinzaine d'avril.

En ce qui concerne plus particulièrement BOUGUENAI, une seule personne bénévole s'est présentée et nous avons, en compensation, mis une de nos cuisinières à la disposition des organisateurs. Il faut dire aussi, que les autres candidats éventuels n'ont peut-être pas été suffisamment informés ou sensibilisés. Les tâches diverses qui leur sont demandées sont très variées, et dépendent de leur compétence. L'éventail des parents de Romanet comprenait aussi bien des médecins ou des infirmières, que des personnes sans qualifications particulières, mais pleines de bonne volonté, pouvant aider aussi bien à la corvée de pluches qu'au service, en passant par le ménage, le tout dans une ambiance parfaite qui s'extériorisait particulièrement le soir dans des veillées improvisées, où la bonne humeur était de règle.

Le ski donc, n'a pas été considéré comme prioritaire, Romanet n'a pas voulu faire de ce séjour, une classe de ski, mais une classe de neige, tout simplement. C'est-à-dire que si les enfants avaient la possibilité de chausser les planches, d'autres activités ayant trait à la neige étaient à leur disposition, comme luge, promenade, découverte de nouveaux sites sous un jour nouveau, artisanat local etc...

En effet, si certains de ces enfants avaient déjà séjourné en montagne pendant les vacances d'été, très rares étaient ceux qui la connaissaient sous la neige avec non seulement des changements de paysages tout à fait particuliers, mais également tout un mode de vie qui fait des stations hivernales un autre monde inconnu pour la plupart. Il n'y a qu'à voir comment nous « gens de la plaine » nous sommes désormais quand on a dix petits centimètres de neige pour se rendre compte de l'adaptation des « montagnards » qui vivent toute une période de l'année avec cet élément et savent en tirer le meilleur parti.

L'organisation de ce séjour ne s'est pas faite sans difficultés car elle bouleverse les circuits officiels du Comité d'Accueil qui joue un peu le rôle d'une

agence de voyage, mettant les clients en relation avec des organismes de vacances à buts plus ou moins lucratifs. Il a donc été nécessaire de faire face à une certaine inertie, à des dossiers qui s'égarèrent etc...

Encouragés par cette expérience, nous recherchons maintenant pour l'année prochaine, une solution intermédiaire organisée par la municipalité, qui fournira l'encadrement de service avec la participation des enseignants concernés. Si cette solution intéresse des parents bénévoles, qu'ils n'hésitent pas, le moment venu, à nous le faire savoir, c'est avec plaisir que nous les accueillerons.



Equipements

La piscine... six mois après l'ouverture

● Ouverte en Janvier, la piscine a maintenant six mois de fonctionnement. Le démarrage s'est effectué sans trop de problèmes et rapidement la piscine s'est trouvée utilisée pratiquement au maximum de ses capacités.

Les Maîtres-Nageurs-Sauveteurs ont bien voulu faire le point sur les différentes activités liées à l'enseignement et à la pratique de la natation.

Fréquentation scolaire

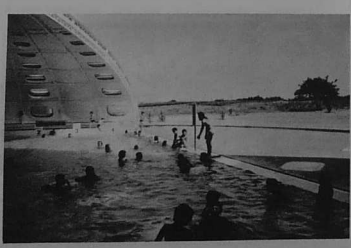
○ Les scolaires du primaire, viennent par classe, afin de suivre une séance de natation qui dure environ trente minutes. Chaque classe est divisée en deux groupes ; les débutants et les confirmés.

Les débutants se trouvent encadrés par leur enseignant, les confirmés étant sous la direction d'un Maître-Nageur ; les classes de secondaires sont entraînées par les Professeurs d'Education Physique.

A l'ouverture de la Piscine ; au mois de janvier ; certains élèves étaient réfractaires à l'eau. Dès lors ce serait une privation que de les empêcher de se baigner. Dans l'ensemble, l'évolution des enfants a été assez rapide et satisfaisante.

La forme d'apprentissage est simple et à la portée de tous ; elle consiste en une recherche active de l'enfant ; par des jeux dans l'eau, qui l'oblige à situer son corps et ainsi lui permettre de se mouvoir et de respirer.

Des tests sont faits régulièrement de façon à suivre l'enfant dans une évolution constante.



HEURES DE FREQUENTATION SCOLAIRE

| | |
|----------|-----------------------------------|
| LUNDI | : de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H |
| MARDI | : de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H |
| JEUDI | : de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H |
| VENDREDI | : de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H |
| SAMEDI | : de 9 H à 11 H |

(C.P./C.E.1./C.E./C.E.1/C.E.2/C.M.1/C.M.2/.)

Ouverture au public

○ La Piscine de la CROIX-JEANNETTE semble très appréciée par les Bouguenaisiens et même par gens venant des divers points du département.

Par son entrée gratuite à tous les enfants demeurant sur la commune de BOUGUENAIS; d'âge scolaire ; c'est-à-dire de moins de 16 ans ; la Piscine se voit envahie continuellement par une majorité de jeunes, mais très prisée par les adultes, qui y trouvent un lieu de décontraction, de détente morale et physique dans une ambiance parfois un peu bruyante.

L'approche de l'été ne fait que renforcer l'attrait et l'attirance du corps à l'élément liquide ; la structure de ce genre de construction ; (d'un bel esthétique) permet de découvrir les 2/5 de la Piscine par son toit pivotant, ce qui rend à l'usage son goût de la nature.

A l'avenir nous pourrons vous offrir une pelouse extérieure, avec un terrain de volley.

A droite de l'entrée vous pourrez profiter d'une pataugeoire, dont l'accès est libre et ouvert à tous, avec, autour de celle-ci, une mer de sable qui fera la plus grande joie des enfants et par la même occasion celle des parents.

En ce qui concerne l'hygiène du bassin, l'eau se trouve filtrée et traitée en circuit fermé 24 heures sur 24 ; renouvelée à 1/20 au minimum chaque jour, un



apport constant de « brôme » permet d'y détruire tous les micro-organismes qui y baigneraient et donc, de conserver une eau pure et limpide.

Le nettoyage de la Piscine se fait durant une heure chaque matin, sauf les dimanches et jours fériés.

Dans son circuit, cette eau est réchauffée, d'où la maintenance à une température se rapprochant de 26° ; la température ambiante étant supérieure de 2° à celle du bassin.

Le nettoyage général de l'ensemble, ainsi que la vidange se déroulent approximativement tous les 3 mois. Des prélèvements journaliers sont fait afin de déterminer la constance des propriétés de l'eau et chaque mois par le Service Départemental d'Hygiène des eaux, qui, suite à l'analyse, nous envoie une feuille détaillée de chaque examen. Celle-ci se trouve affichée dans le hall d'entrée.

Dans ce respect d'hygiène constante, il est demandé aux usagés de prendre une douche avant de pénétrer dans l'eau.

Chaque mercredi de 11 heures à 11 H 30, il vous est proposé le passage de tests, appelés TRITONS ET DAUPHINS, qui peuvent vous donner une idée de votre niveau et du travail qu'il vous reste à faire.



HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

| | MATINEE | SOIREE |
|----------|---------------------|----------------|
| LUNDI | : | de 17 H à 20 H |
| MARDI | : | de 17 H à 20 H |
| MERCREDI | : de 9 H à 12 H et | de 15 H à 19 H |
| JEUDI | : | de 17 H à 20 H |
| VENDREDI | : | de 17 H à 20 H |
| SAMEDI | : | de 15 H à 20 H |
| DIMANCHE | : de 10 H à 13 H et | de 15 H à 18 H |

TARIFS

| | | |
|--------|---------------------|--------|
| NORMAL | Entrée | = 5 F |
| | Carte de 10 entrées | = 30 F |
| | Visiteurs | = 2 F |
| REDUIT | Entrée | = 3 F |
| | Carte de 10 entrées | = 15 F |

Leçons de natation

○ Nous pouvons dire que ces leçons ont eu un véritable succès dès l'ouverture des inscriptions, que ce soit aussi bien pour les enfants que pour les adultes, et nous nous sommes vus obligés de clore ces inscriptions par manque de places.

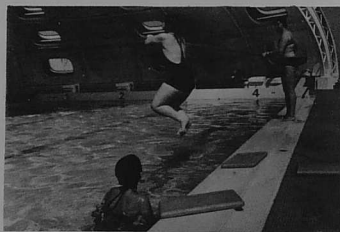
L'ambiance y est généralement très agréable, puisque l'on y trouve de la détente et un oubli des tracas quotidiens, ceci englobé dans un apprentissage, voir un perfectionnement décontracté mais très suivi.

Chaque leçon varie de 20 à 30 minutes ; des groupes ont été fait dans la mesure du possible, afin d'y trouver des personnes de niveau égal, ainsi l'évolution de chacun n'est pas enrayée par un ou plusieurs retardataires.

Nous invitons les personnes désireuses de s'inscrire pour la rentrée de septembre, à bien vouloir se présenter à la Piscine.

Le prix du forfait de 10 leçons est de 20 Frs ; (soit 2 F la leçon); en supplément du prix de chaque entrée.

LES MAITRES-NAGEURS.



LECONS AU PUBLIC

AGE MINIMUM : 7 ANS

| | | | |
|--------------------|----------|---------------------|----------------|
| ADULTES | LUNDI | : | de 20 H à 21 H |
| ADULTES | MARDI | : | de 20 H à 21 H |
| ENFANTS | MERCREDI | : | de 14 H à 15 H |
| ADULTES | JEUDI | : | de 20 H à 21 H |
| | VENDREDI | : | de 20 H à 21 H |
| ENFANTS ET ADULTES | SAMEDI | : de 11 H à 12 H et | de 12 H à 13 H |

L'actualité

Une rue du 19 mars 1962... pour commémorer la fin d'une guerre coloniale

Pour répondre au souhait de la section départementale de la F.N.A.C.A. (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie) qui tenait son congrès à BOUGUENAIS, une rue de notre commune a été dénommée " Rue du 19 Mars 1962 " en souvenir de la fin de la guerre d'Algérie.

Au cours de la prise de parole qui a suivi cette inauguration, Monsieur le Maire a rappelé le sens que la municipalité entendait donner à cette manifestation.

En décidant de dénommer cette artère, rue du 19 Mars 1962, fin de la guerre d'Algérie, la municipalité a voulu marquer la tenue à BOUGUENAIS du 7ème congrès de la Fédération Départementale de la FNACA elle a voulu aussi et surtout perpétuer le souvenir de la fin d'un conflit, qui divisa durant dix années les Français et fit couler beaucoup de sang et de larmes.

Entendons-nous bien, il ne s'agit pas ici de glorifier une guerre coloniale que nous désapprouvons comme nous avons désapprouvé la guerre d'Indochine comme nous avons plus récemment condamné la guerre du Vietnam. Il s'agit de commémorer le souvenir de la paix retrouvée, et la victoire que le peuple Français a remportée sur lui-même en accordant aux Algériens un jour de 1962 le droit à la dignité.

Il est toujours difficile d'évoquer, sans mauvaise conscience, les guerres qu'on engage sur de mauvaises causes. En Algérie, on avait donné l'ordre aux jeunes appelés (que vous étiez alors) de combattre des hommes qui défendaient leur patrie alors qu'il était difficile pour nous de prouver que c'était la nôtre qui était en danger. Les Arabes se battaient pour obtenir ce que nous leur avions refusé jusqu'à ce qu'ils prennent leurs armes contre nous : la reconnaissance de leur identité et de leurs droits physiques civiques et moraux.

Il aura fallu 30.000 morts et disparus pour que le peuple Français qui savait tout cela confusément, en vienne à considérer que cette guerre n'était plus la sienne. Il le confirma de façon éclatante lors du référendum d'avril 1962 qui recueillit plus de 90 % de oui à la paix en Algérie.

Cette paix ne doit pas être recouverte du voile pudique de l'oubli, même si son évocation suscite chez certains nostalgiques d'un monde révolu, ran-



coeurs et chauvinismes, elle doit être présente à l'esprit de chacun d'entre nous comme la fin d'un cauchemar, et le début d'une vie nouvelle.

Cette constatation est suffisante pour affirmer que le sacrifice de tous ceux qui ont combattu n'aura pas été vain. Il aura servi à bâtir l'avenir sur lequel s'établissait aujourd'hui nos relations avec l'Algérie. Il aura permis enfin de rendre au peuple algérien sa liberté et sa dignité.

Echos du premier festival d'expression populaire

FIN DU PREMIER FESTIVAL
LONGUE VIE A SES SUCCESSEURS

A l'heure où les projecteurs s'éteignent, et où les acteurs repartent vers d'autres toujours, chacun gardera beaucoup de nostalgie du succès remporté par ce 1er Festival. Succès un peu inattendu mais qui comble les responsables. En théâtre ce fut la plus belle réussite, en cabaret également, mais il ne faut rien oublier, ni les expos peintures et photos, ni le claqué-galoches, etc... Bref un heureux résultat. Merci à tous ceux qui sont venus nous encourager. Merci aux parents, aux adultes qui ont su faire confiance à tous ces jeunes. Merci à tous, car c'est grâce à notre public de BOUGUENNAIS que ce festival a vécu et c'est grâce à lui qu'il se perpétuera.



Le satyre et la petite fille...
« Dis moi, Papa ? »

Une brillante démonstration du
talent des jeunes, consacrés par
la télévision régionale.



Une ouverture réussie...
une belle veillée.

Plus de 500 visiteurs,
on en attendait plus,
mais ce n'est qu'un début.



Une ambiance fantastique
un reportage sur radio pays de Loire
l'enregistrement intégral de la soirée

Beaucoup de monde...
un gala apprécié...



Informations

Histoire locale

Les délibérations du temps passé

Sans doute, peu d'époques ont manqué l'histoire de la commune autant que la période de la guerre de Vendée. Rappelons que l'armée vendéenne, qui contrôlait tout le sud de la Loire, tenta à plusieurs reprises de prendre la ville de NANTES, que les républicains durent défendre avec acharnement. BOUGUENNAIS fut le théâtre d'affrontements violents entre les deux armées.

Dans sa majorité, la population de Bouguenais avait épousé la cause des vendéens. Le Conseil Municipal, fidèle à la république dut se replier à NANTES pour pouvoir tenir ses séances.

La population qui était de 3500 habitants au début de la guerre était tombée à 2800 à la fin des hostilités. Beaucoup d'hommes avaient été tués dans les rangs de l'armée vendéenne, une partie de la population décimée au cours des affrontements. En outre, au début de 1794, l'armée républicaine fit fusiller, à titre de représailles, environ 300 Bouguenaisiens. (Dans un prochain bulletin nous relaterons l'histoire de cette fusillade).

La délibération ci-après avait pour objet d'obtenir des autorités, l'annulation des arriérés d'impôts qui n'avaient pu être levés pendant la durée de la guerre. La situation décrite par les élus n'est nullement exagérée, la commune sortait de cette guerre complètement anéantie. Dans une adresse, votée le même jour, au général DUTILLIE commandant la place de NANTES, les élus déclarent « Plus de la moitié des habitants couchent aujourd'hui sur la paille et manquent de pain ».

25 pluviôse an 4 (1796)

Aux Citoyens administrateurs du département de la Loire Inférieure le 25 pluviôse An IV

Citoyens,

Les propriétaires de la commune de Bouguenais vous représentent; qu'aucune commune n'a ressenti d'une manière plus funeste, le malheur de la Guerre de la Vendée, outre ceux qu'elle a partagés avec tous les cantons où s'est étendue cette guerre désastreuse, elle éprouva au mois de mars 1794 (vieux stîle) une calamité, qu'une longue suite d'années ne pourra réparer. Un lundi, cette commune fut cernée par des troupes républicaines et les habitants occupés à la taille des vignes ou dans leurs jardins auprès de leurs habitations, furent enlevés, conduits au château d'Aux et le mercredi suivant fusillés en masse sans excepter les vieillards même octogénaires. Il n'échappa que ceux

qui se trouvaient alors absents, où qui eurent le bonheur de se soustraire aux recherches exactes qui furent faites de tous côtés. La municipalité même pensa éprouver le même sort.

Comme ils (les habitants) n'avaient pas encore achevé la taille des vignes qui font partie principale du revenu de cette commune, celles qui ne l'étaient pas n'eurent point cette façon essentielle; on ne donna aux unes et aux autres aucun des trois labours successifs qu'elles exigent. Elle en manquèrent également l'année suivante, et ce ne fut qu'à grand frais et en employant même les ouvriers d'autres communes qu'une partie pût être taillée. La plupart étant plantées sur des rochers qui ne peuvent être propres à d'autres cultures, et devront être arrachées en grande partie, il ne reste d'autres ressources, si l'on trouve des bras et des moyens et que la paix se

rétablit, que les replanter pour ne recueillir que dans sept ou huit ans.

Vous savez citoyens administrateurs quel produit nous avons pu tirer des vignobles restés depuis trois ans sans culture, sans engrais. Si vous considérez en même temps la difficulté de nous procurer des ouvriers pour faire la récolte, des subsistances pour les nourrir, des fûts pour mettre le vin, des voitures pour les transporter à NANTES les frais immenses que tout cela a occasionné, des pillages dans les vignes et dans les celliers, vous jugerez aisément que plusieurs d'entre nous n'ont pu se rembourser de leur avance et qu'un petit nombre ont pu les balancer avec le produit. Quant aux foins qui forment aussi une partie assez considérable des revenus de notre commune et le peu de grains qui s'y récoltent, ils ont été presque entièrement pillés, dans ces différentes années par les ennemis de la chose publique.

Telle est notre malheureuse position, du moins on nous avait flatté de ne point payer la contribution foncière pour des biens restés sans revenus par la

fatalité des circonstances, et sujets à d'excessives réparations mais, quelle a été notre consternation, en voyant notre commune inscrite parmi celles dont on exige l'acquittement des contributions arriérées, à peine de payer après le délai qui est fixé en numéraire métallique et celle de l'an trois, moitié en assignats et moitié en nature. Comment serait-il possible qu'on assimilat aux propriétaires des cantons qui ont joui du bonheur de la paix et du plein produit de leur fonds. Une pareille décision, citoyens administrateurs n'est point dans l'esprit qui vous anime. Sensibles à nos malheurs, nous espérons que vous vous rappellerez que la convention nationale, loin de songer à nous imposer avait, au contraire arrêté que nous recevions des indemnités de nos pertes causées par la guerre de la Vendée et que vous nous déchargerez du moins de la contribution foncière, qui ne peut être due pour des biens ruinés et dévastés.

A NANTES, le vingt cinq pluviôse de l'an quatre de la République Française.



Attention!
A partir du premier juillet
ouverture de la mairie
le samedi matin
de 10h à 12h

Bulletin municipal

L'information municipale et la démocratie

Les élus doivent rendre des comptes

● L'équipe municipale attache beaucoup d'importance à l'information. Elle considère qu'il ne peut exister de véritable démocratie dans une commune où les citoyens ne sont pas informés.

Il serait anormal, que la population ne soit tenue au courant des affaires de la commune, qu'une fois tous les six ans quand elle élit ses représentants au conseil municipal. Les élus n'ont pas reçu carte blanche le jour de leur élection, ils ont, au contraire des comptes à rendre tout au long de leur mandat. S'il est vrai que l'équipe s'est engagée sur un programme, et qu'elle a pour première tâche de le réaliser, il n'en reste pas moins vrai qu'un programme aussi détaillé soit-il ne peut pas tout prévoir. Semaine après semaine les élus sont confrontés à des problèmes qui n'étaient pas prévisibles, et dont les citoyens doivent être tenus informés.

Pas de secrets

L'information a-t-elle des limites? Par exemple n'est-il pas parfois maladroit, de rendre publiques les projets de la municipalité? Certains ne risquent-ils pas de spéculer sur ces projets? A notre avis ceux qui

Cette information ne doit pas non plus être donnée après coup, surtout lorsque les décisions ou les choix à prendre sont importants. Par exemple, si l'équipe municipale envisage la construction d'une école ou d'un centre social, il ne s'agit pas d'attendre l'inauguration pour en parler, car au stade de la conception ou de l'élaboration des plans, les associations concernées ou les particuliers futurs utilisateurs auront sans doute quelque chose à dire.

Une information très large est le seul moyen d'un échange profitable, entre la population et les élus et d'un fonctionnement démocratique de l'institution municipale. Bien qu'étant étroitement mêlé à la vie de la population et à l'écoute de ses problèmes, on peut parfaitement concevoir que certains aspects des problèmes puissent parfois échapper aux élus d'où l'intérêt pour les citoyens, d'être parfaitement informés pour pouvoir intervenir en connaissance de cause.

feraient de tels calculs trouveraient toujours le moyen d'être informés, quand bien même la municipalité voudrait garder le secret. Alors il vaut mieux que tout se fasse au grand jour.

En dévoilant les projets, avant même qu'ils ne soient décidés, les élus ne courent-ils pas le risque que certains ne soient pas menés jusqu'à terme? Il pourrait en effet arriver, qu'un projet soit différé, voire même abandonné. Dans ce cas, ce serait à l'équipe d'en donner les raisons. Là encore, il est important que la population connaisse les limites imposées à l'action communale, par la tutelle, l'opposition du pouvoir politique en place etc...

Enfin l'information communale pas plus que l'action des élus ne doit se limiter à des problèmes de gestion. Les gens qui vivent et travaillent sur la commune sont confrontés à une multitude de problèmes, particulièrement en période de crise, comme actuellement. En conséquence, lorsque des conflits surgissent la municipalité se doit d'apporter son aide, et de populariser les actions engagées.

Le bulletin municipal

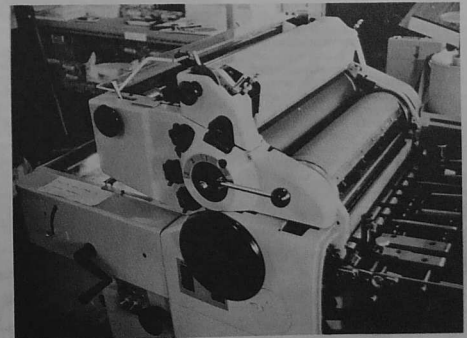
Le Bulletin Municipal constitue évidemment l'outil essentiel de cette information. En 1971, quand l'Équipe Nouvelle est arrivée à la mairie, le problème de la réalisation technique de ce bulletin s'est posé.

Généralement, les municipalités s'adressent à des sociétés spécialisées, lesquelles moyennant une lettre d'introduction du maire auprès des entreprises et des commerçants locaux, recherchent de la publicité pour assurer le financement de la publication. Le résultat est rarement à la hauteur des espérances. La publicité envahit la plus grande partie de la publication, il reste peu de place pour les informations. Les municipalités abandonnent généralement cette formule après la publication de trois ou quatre numéros.

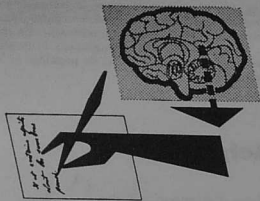
Restait la possibilité de s'adresser à un imprimeur la plus simple, mais aussi la plus onéreuse. Il nous a semblé qu'il serait sans doute plus rentable de nous équiper d'un petit matériel, qui nous permettrait d'im-

primer nous-mêmes le bulletin ainsi que une quantité d'imprimés dont la mairie a un besoin constant et qui jusque-là étaient commandés chez l'imprimeur. Nous avons acheté une machine OFFSET d'occasion et au fil des années, nous avons complété l'équipement de l'atelier d'impression. Un certain nombre de mairies, après avoir tenté des expériences diverses, adoptent aujourd'hui cette formule.

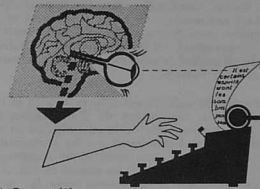
La rédaction du bulletin est effectuée sous la responsabilité de la commission de l'information, qui comprend des représentants de la municipalité et des associations locales. Considérant que les associations ont un rôle important à jouer dans la vie communale, le conseil a pensé que c'était un moyen de les aider que de leur permettre de s'exprimer dans la revue municipale, car généralement leurs moyens financiers sont modestes et leurs activités sont souvent ignorées.



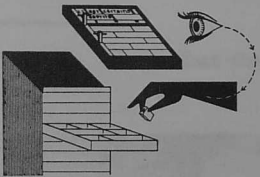
La réalisation du bulletin



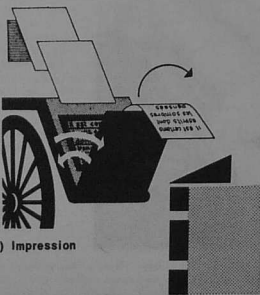
1) Rédaction



2) Composition



3) Mise en page



4) Impression

La commission se réunit tous les trois mois, pour décider les articles qui paraîtront dans le numéro suivant. Pour la partie textes, la rédaction des textes est répartie entre les représentants de la municipalité présents. Les associations qui ne sont pas représentées à la commission sont averties par courrier de la date limite du dépôt de leurs articles.

Une fois rédigés, les articles sont tapés sur une machine « à composer » qui permet une présentation des textes en colonnes et une variation dans les caractères typographiques suivant l'importance que l'on veut donner au texte. Ce travail est réalisé par un secrétaire, il représente environ dix jours de travail.

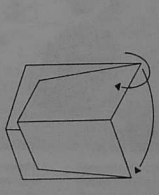
En partant des textes frappés, on réalise ensuite une maquette de chaque page en incluant photos et illustrations. L'ensemble est envoyé ensuite à l'atelier.

Préalablement au passage en machine, un important travail de laboratoire est nécessaire pour reporter sur des plaques de métal présensibilisées, les textes et leurs illustrations. Ce sont ces plaques, qui montées sur la presse, permettront de reproduire l'original à un grand nombre d'exemplaires.

La machine « Offset » que nous venons de recevoir (voir bulletin municipal précédent) permet l'impression d'un double format en un seul passage. L'ancienne machine n'imprimait qu'une page à la fois. Autant de passages sont nécessaires, qu'il y a de couleurs. Le travail d'imprimerie proprement dit représente environ 80 à 100 heures de travail.

Les pages du bulletin sortent imprimées par piles de la machine. Il faut donc les assembler dans l'ordre. C'est une opération manuelle fastidieuse. Pendant longtemps les membres des associations qui publient des articles s'en sont chargés bénévolement. Désormais nous faisons appel à des jeunes en chômage. Les pages du bulletin ensuite assemblées, dans l'ancienne formule on procédait par encollage, désormais on les agrafe.

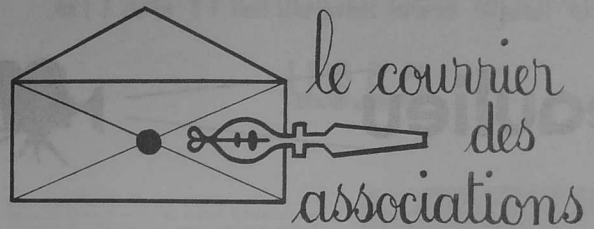
La distribution à la population des deux derniers numéros du bulletin a été faite par des jeunes. Auparavant, les garde-champêtres s'en chargeaient mais cela leur donnait un surcroît de travail au détriment de leurs attributions de gardiens de police. Connaissant parfaitement la commune, les garde-champêtres avaient le mérite de n'oublier personne ce qui n'est peut-être pas le cas avec des distributeurs occasionnels, s'il y avait quelques oublis nous vous demandons de nous les signaler.



5) Pliage assemblage



6) Distribution



Parti Socialiste



Refuser l'alternance c'est refuser la démocratie

Les dirigeants de la majorité ont décidément une étrange façon de relancer le débat sur la question de savoir ce que devrait faire Valéry Giscard d'Estaing en cas de victoire de la gauche aux prochaines élections législatives. Ce n'est, en tout cas, pas Jean Lecanuet qui l'aura clarifié en affirmant qu'en cas de conflit entre la majorité issue des élections et le Président, c'est ce dernier qui serait le seul arbitre. Voilà une interprétation bien particulière de l'unicité de la République dont l'orientation politique serait différente de la majorité parlementaire. Tantôt on leur dit : vous ne pouvez choisir une majorité parlementaire dont l'orientation ne correspondrait pas à celle du président de la République. C'est évidemment un moyen de maintenir éternellement la droite au pouvoir.

Sans s'engager dans un débat pour initiés, on peut avancer cette réflexion simple : le président de la République aura été élu au suffrage universel en 1974 ; la majorité législative aura été élue au suffrage universel en 1978. S'il n'y a pas concordance entre la politique de l'un et celle de l'autre, c'est qu'à quatre ans de distance le suffrage universel aura changé d'avis, ce qui est parfaitement son droit. Et, dans une démocratie, le suffrage universel est souverain. Si, donc, Giscard d'Estaing se trouve au printemps 1979 devant une majorité de gauche, il n'aura pas autre chose à faire que de charger un Premier ministre choisi dans cette nouvelle majorité de former un gouvernement qui, selon l'article 20 de la Constitution - seul qui soit parfaitement clair, même si on a tendance à l'oublier - « détermine et conduit la politique de la nation » et « est responsable devant le Parlement ». Les arguments

dérivés du nouveau secrétaire général de l'U.D.R. Yves Guéna, n'enlèvent rien à cette obligation.

Toute autre attitude signifierait le refus de l'alternance qui correspond, en fait, au véritable état d'esprit de la droite, et pas seulement en France. Comme le rappelait, récemment, François Mitterrand, cela fait des années que nous entendons le même raisonnement. Tantôt on dit aux Français : vous ne pouvez être un président de la République dont l'orientation politique serait différente de la majorité parlementaire. Tantôt on leur dit : vous ne pouvez choisir une majorité parlementaire dont l'orientation ne correspondrait pas à celle du président de la République. C'est évidemment un moyen de maintenir éternellement la droite au pouvoir.

La démocratie c'est l'alternance c'est-à-dire la soumission au verdict du suffrage universel !

En se livrant à un tel chantage la droite au pouvoir montre son vrai visage : le refus de la démocratie !

Mais ce chantage à la crise de régime et au chaos est devenu trop grossier pour impressionner encore les Français.

(Extrait de l'UNITE, Organe hebdomadaire du Parti Socialiste).

le beaulieu



...Ce monde qu'on nous fabrique paraît de moins en moins fait pour l'enfant. Mais -et pour la même raison- également de moins en moins fait, il me semble, pour les plus âgés d'entre nous! Ce moins en moins fait pour ceux qu'on appelait les «ANCIENS» ou les «VIEUX», avant d'inventer ce beau terme de «3 ème AGE»!

Car enfin, voilà des gens qui voient souvent disparaître les quartiers qui les ont vu naître et grandir... les décors dans lesquels ils ont vécu... Et qui, en plus, agressés (eux aussi) par des modes aussi sauvages qu'éphémères :

- n'ont plus droit à LEUR musique...
- n'ont plus droit à LEURS chansons...
- n'ont plus droit à LEURS danses...
- n'ont plus droit à LEURS fêtes...

Ils aimeraient un peu de mélodie : on leur offre ce qui, pour eux, n'est que bruit et fureur...

Ils aimeraient rêver parfois : on ne leur offre qu'une spéculation effrénée sur le thème de la peur, de l'angoisse, de la violence...

Ils aimeraient de l'amour : on ne leur offre que du sadisme...

D'ailleurs, pourquoi les fabricants de disques ou de films, les programmeurs ou les professionnels du show-business iraient-ils se compliquer la vie?... Les vieux, ça ne remplit pas une salle pendant un mois !!!

Et puis surtout, voyez-vous, LES VIEUX CA NE REPRÉSENTE PAS UN GROS POUVOIR D'ACHAT...

Il faut, je crois, réfléchir à tout ça. Car on n'a pas le droit de construire - pour le seul plaisir de faire du fric - un monde où ni l'enfant, ni l'aïeul n'aient plus leur place...

Un monde terrible où l'on sera conduit à tuer l'enfant parce qu'il a tué l'aïeul ! ...

Cet extrait d'une intervention de Jean-François KAHN sur Europe n° 1, illustre de manière très claire le souci que nous avons, au Beaulieu, d'être au contraire à l'écoute des désirs de chaque catégorie de spectateurs, en organisant justement des séances spéciales où les enfants et les personnes du 3 ème Age ont LEURS films.

Nous pouvons déjà dire que, comme les années précédentes, la saison 76-77 fera revivre sur l'écran du Beaulieu, les héros préférés des jeunes spectateurs : Pinocchio, Merlin l'Enchanteur, Mickey, Donald et les Castors Juniors etc...

Et que la sélection des films réservés aux «Toujours Jeunes» sera faite d'après une liste qu'ils auront établie eux-mêmes.

Le grand public sera également certain de profiter des derniers succès de l'écran, et les cinéphiles de programmes exceptionnels, voire inédits.

En attendant, bonnes vacances ! Et...

...Attention ! Une innovation importante vous attend à la rentrée :

C'est dans une salle rénovée, rafraîchie, plus confortable, que les spectateurs se retrouveront le 28 Août, pour la réouverture du Beaulieu ! De nouveaux fauteuils seront à leur disposition, et nous espérons que cette amélioration sera aussi appréciée qu'elle n'a été souhaitée depuis quelque temps. Tout ce travail de rénovation sera effectué pendant les mois de Juillet et Août par le personnel du Beaulieu aidé de bonnes volontés supplémentaires. Il s'agit donc là d'un effort important, qui méritait d'être souligné, et auquel beaucoup seront sensibles, nous en sommes sûrs.

Les Responsables de la salle.



Office Municipal des Sports

U.S.E.C

● Le Club l'U.S.E. Cheviré s'est bien défendu dans toutes les épreuves où il était engagé. Il faut toutefois noter, les résultats particulièrement brillants, obtenus par l'équipe Juniors de ce Club. Après une petite défaite en coupe Gambardella, ces jeunes se sont distingués en coupe Desmars, en éliminant les équipes de Saint-Brevin, la Millinet, Mean Penhoet, le RACC (B), Chateaubriant, qui opéraient toutes en division Régionale.

Enfin en finale, l'U.S.E. Cheviré rencontrait le R.A.C.C. (A). Malheureusement, l'équipe locale s'est inclinée sur le stade de Vertou par le score de 5 à 0.

Mais les jeunes de Cheviré brillent également dans la coupe de la Ligue de l'Atlantique, (qui regroupe les départements du Maine-et-Loire, de la Vendée et de la Loire-Atlantique) où en 1/4 de finale ils ont éliminé les Juniors du S.C.O. Angers et accèdent ainsi aux 1/2 finales.

Relevons d'autre part, que l'équipe première de l'U.S.E. Cheviré terminant 2ème de sa poule monte en division supérieure, c'est-à-dire en promotion de 1ère division.



Enfin, en basket-ball filles, les minimes sont devenues championnes UFOLEP de Loire-Atlantique.

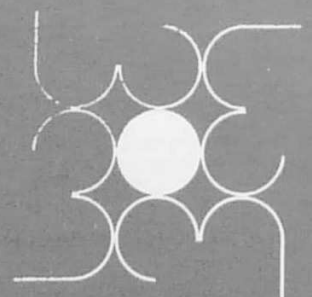
Bravo à ces trois équipes, mais n'oublions pas de féliciter toutes les autres de l'U.S.E. Cheviré ainsi que leurs dirigeants qui se sont dépensés sans compter pour le sport sur les différents stades de la région.

A.L.C

AMICALE LAIQUE DES COUETS - SECTION FOOTBALL

Les jeunes désirant pratiquer le football sous les couleurs de l'A.L.C. pourront s'inscrire à partir du 26 Juillet 1976, chez M. PEÛ-LETIER Bernard, 16, rue des Pontreaux, La Bastille, les Couets - BOUGUENNAIS - ainsi que pendant le mois d'août, le soir à partir de 18 Heures.

Age minimum : être né avant le 1er Août 1968.



BOUGUENAIS
cité nouvelle

Rédaction et Diffusion
Mairie de Bouguenais
Atelier Municipal
Directeur Publication
F. AUTAIN